

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-118

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107608-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	N° 2025-118

Bordeaux Fête le vin 2025 - Subvention 2024 et Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La prochaine édition de Bordeaux Fête le Vin aura lieu du 19 au 22 juin 2025. Organisée par l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), elle se déroulera sur les quais de Bordeaux, au sein du périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, et dès le 12 juin dans la métropole, lors des Avant-Premières.

Au fil des années, Bordeaux Fête le Vin est devenu le plus grand événement oenotouristique européen, avec l'ambition de consacrer Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin ». D'abord organisée tous les deux ans, alternativement avec la Fête du Fleuve, la manifestation s'est annualisée depuis 2022.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 140 000 €, soit 6,95 % du budget prévisionnel établi à ce jour à 2 013 032 € HT.

La présentation / avant-programme (annexe 1) de l'édition 2025 et le budget prévisionnel (annexe 2) sont annexés au projet de convention.

1. Bordeaux Fête le Vin 2025

Cette nouvelle édition poursuit son engagement à faire découvrir les appellations du vignoble bordelais et à mettre en avant l'ensemble des activités liées au monde du vin.

Le grand public et les professionnels sont invités à échanger autour des valeurs et des produits du terroir et de la transition du vignoble. Dans un format qui a fait ses preuves depuis 2022, neuf pavillons des Appellations dédiés au vin et à sa dégustation seront implantés le long des quais de la Garonne. Plus concentré que ces dernières années, le site s'étendra du Miroir d'eau jusqu'au Musée d'Art Contemporain (CAPC).

Autre nouveauté, un Pass supplémentaire de 4 dégustations est proposé aux visiteurs.

Pour accompagner cette découverte des vins, une offre culinaire 100% locale a été imaginée avec l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), à déguster sur une vingtaine de stands de restauration. Comme chaque année, un programme riche et festif sera adossé à l'événement, avec des animations culturelles, ludiques et festives. Les Avant-Premières, du 12 au 15 juin, donneront lieu à des dégustations dans les restaurants et chez les cavistes et à des concerts dégustation dans huit communes de la métropole. Et face au succès des précédentes éditions, le spectacle de drones sera reconduit le vendredi et le samedi soir.

Enfin, quatre majestueux voiliers amarrés le long des quais contribueront à faire de cette fête un événement exceptionnel : le Galeon, le Pascual Flores, le Français et le Cuauhtémoc. Ils seront accessibles au public lors de visites en journée et aux partenaires de la manifestation.

Certifiée ISO 20121, la manifestation confirme également son engagement en matière d'accessibilité, d'inclusivité et de responsabilité, en promouvant une organisation éco-responsable à tous les niveaux, renforcée au fil des ans. En 2025, de nouvelles actions seront mises en place, comme le réemploi des bouteilles de vin, sur l'ensemble des Pavillons des Appellations et de l'École du Vin de Bordeaux. Cette démarche volontaire s'inscrit dans la stratégie métropolitaine 2022-2026 « Bâtir, ensemble, une destination reconnue de tourisme responsable ».

Le bilan 2024 en chiffres

- 1 route des vins de 1 km sur les Quais de la Garonne
- 1200 vignerons et négociants
- 80 appellations viticoles
- 20 stands de restauration
- 80 restaurateurs et cavistes partenaires
- 35 000 Pass dégustation vendus
- 15 000 personnes formées lors d'ateliers de l'École du Vin
- 250 000 dégustations sur les différents Pavillons
- 4 grands voiliers le long des quais et 6061 visites sur le Belem, le Français et le Morgenster
- Une note moyenne de 8,3/10 attribuée par les visiteurs et de 8,3/10 par les professionnels (*d'après une étude de satisfaction menée par le cabinet Poll&Roll auprès d'un échantillon de personnes*)
- 52 établissements de la métropole (restaurants, épiceries fines, bars à vin) et près de 80 cavistes du département mobilisés pour les Avant-Premières
- 41% de déchets en moins par rapport à 2022.

2. Soutien métropolitain

Avec 7,2 millions de nuitées marchandes en 2024 (+1% par rapport à 2023), et une fréquentation en hausse pour le tourisme de loisirs et celui d'affaires, le tourisme représente un secteur stratégique pourvoyeur d'emplois et d'une dynamique de croissance économique locale. Un des axes de notre stratégie de développement touristique vise à soutenir les grands événements générateurs de fréquentation touristique, et de rayonnement national et international. À ce titre, une subvention est versée à chaque édition.

En 2024, Bordeaux Métropole avait apporté un soutien financier à hauteur de 140 000 €. Pour cette édition 2025, elle est sollicitée par l'OTCBM pour un soutien financier de 140 000 € (en conformité avec le Codev 6), ce qui représente 6,95 % du budget prévisionnel établi à ce jour à 2 013 032 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2022-193 du 25 mars 2022 adoptant la stratégie métropolitaine visant à faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable,

VU la demande de subvention formulée par l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le soutien à cette manifestation est en adéquation avec les préconisations du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole (principalement la fiche n° 13 « promouvoir et accompagner les filières structurantes du territoire ») adopté par le Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

CONSIDÉRANT QUE le soutien à cette manifestation est en adéquation avec les préconisations de la stratégie tourisme responsable de Bordeaux Métropole (principalement les fiches n°5 « Accompagner la filière œnotouristique dans la valorisation des pratiques viticoles durables et dans son développement économique » et 8 « Proposer et valoriser les produits locaux ») adoptée par le Conseil métropolitain du 25 mars 2022,

CONSIDÉRANT QUE la manifestation « Bordeaux Fête le Vin » relève de la catégorie des grands événements métropolitains qui participent à l'attractivité du territoire de Bordeaux Métropole par son ampleur, et qui présente des retombées économiques importantes,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 140 000 € en faveur de l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole pour la réalisation de l'événement Bordeaux Fête le Vin 2025,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame BRU, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur LABESSE, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU, Madame ZAMBON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------